



L'Académie des Sciences d'Outre-Mer (ASOM), France
et
l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM), Belgique
ont tenu un colloque international à l'ASOM le 16 et 17 novembre 2023
sur



LA GOUVERNANCE DES OCÉANS

Banc de carangues en Indonésie © J. Mallefet

**Gestion des ressources marines, conservation de la
biodiversité, sécurité alimentaire et développement durable**

Recommandations

*

* *

Les 15 et 16 Novembre 2023, à l'initiative de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (ASOM, France) et de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM, Belgique), un groupe d'académiciens français et belges et d'experts de diverses organisations nationales et internationales ont débattu sur le futur des océans et du bien-être de l'humanité, faisant suite aux sommets des Nations Unies sur les ODD et sur l'ambition climatique à New York en septembre 2023 et en vue de la troisième conférence des Nations Unies sur les Océans prévue en Juin 2025 à Nice.

Pendant ces deux journées, 22 présentations (voir annexe) ont été réalisées sur tous les thèmes d'importance sur le sujet avec une approche pluridisciplinaire et intégrée. Les participants ont, en fin des journées, identifié des recommandations pour une meilleure gouvernance des océans et des mers.

Le constat de la situation actuelle

Les océans et mers couvrent plus de 71 % de la surface de notre globe et représentent environ 97 % de l'eau de la terre.

Les océans et mers du globe assurent de nombreuses fonctions et fournissent de multiples services qui sont d'une importance cruciale pour notre bien-être de tous les jours et notre survie à long terme.

La connaissance et le suivi scientifique sont essentiels pour la compréhension du fonctionnement des océans et des mers et la prise de décisions par les instances politiques.

Les pressions anthropiques croissantes sur la zone côtière et en mer peuvent entraîner la perte de biodiversité, l'extinction d'écosystèmes, l'hypoxie des eaux, de nouvelles maladies pour les organismes, la prolifération d'algues ou d'animaux nuisibles, la réduction de la qualité de l'eau, l'épuisement des ressources, la présence de toxines dans les espèces consommées, représentant un danger pour la santé humaine.

Les changements globaux et leurs impacts sur le climat, avec en particulier la remontée du niveau de la mer et l'augmentation des tempêtes, mettent en danger les populations côtières et plus particulièrement les îles de faible altitude.

Dans le cadre de la lutte contre l'accroissement du carbone dans l'atmosphère, les nouvelles technologies demandent de plus en plus de métaux qui pourraient se trouver dans les fonds océaniques et leur exploitation en mer pourrait avoir des conséquences plus graves sur l'environnement que leur recherche en domaine terrestre et leur recyclage.

Les ressources marines sont essentielles pour la nutrition de près de la moitié de la population du globe. Aujourd'hui, de nombreux stocks de poissons, d'invertébrés et de crustacés sont pleinement exploités ou surexploités.

Les frontières n'ont pas vraiment de sens dans les océans et mers du globe, où l'eau est un milieu fédérateur. Seule une perspective systémique unissant les mouvements de l'eau, la productivité primaire, les réseaux trophiques, les migrations animales, le transport des polluants, les cycles biogéochimiques, le changement global, les utilisations humaines et leurs impacts, peut fournir une base scientifiquement solide pour la gouvernance des océans et mers du globe.

Les prévisions des experts de toutes disciplines voient venir de nombreux problèmes:

- La montée du niveau de la mer s'accélère, avec une estimation de 1,2 m à 2 m en 2100.
- On estime à plus de 600 millions le nombre de personnes déplacées d'ici à 2100.
- De nombreuses villes et infrastructures côtières sont vulnérables avec le recul du littoral et de nombreuses îles vont disparaître partiellement ou totalement.
- Avec le réchauffement rapide des deux pôles terrestres, la fonte des calottes glacières peut devenir irréversible.
- Les climats sont et seront perturbés dans de nombreux pays, avec des problèmes sociaux et sanitaires, des épidémies et des famines, provoquant de migrations majeures et accroissant les problèmes de sécurité des personnes et des biens.
- ...

Dans un objectif d'intégration, la réglementation des usages humains des océans et des mers doit inclure de nombreuses activités dont la gestion est sous la responsabilité de différentes institutions nationales.

On trouvera dans le tableau la liste des principaux secteurs d'activités, leur principal objet et les ministères ou les administrations concernés pour une bonne gestion des océans et des mers.

Secteurs d'activités en mer et sur le littoral	Thématiques
1. Pêche	Alimentation, santé
2. Mariculture	Alimentation, santé
3. Navigation commerciale et de croisière	Transport de personnes et de marchandises
4. Tourisme	Activités nautiques
5. Infrastructures reliées au littoral	Ports, jetées, stations de pompes et de rejets en mer (désalinisation, refroidissement, mariculture à terre)
6. Infrastructures longue distance au fond	Conduites sous marines (tous produits), câbles de communication, énergie, etc.
7. Infrastructures productrices d'énergie	ferme d'éoliennes, usines énergétiques (marées, courants et houles) ou thermiques
8. Grands travaux avec dragages et décharges à la mer ou à terre,	Tunnels, ponts, maintien des voies de navigation, rechargement des littoraux
9. Exploitation minière	Pétrole, gaz, minéraux, sables et graviers,
10. Activités militaires	
11. Recherche scientifique	Etude et suivi du milieu marin
12. Prospection pour des ressources génétiques	Santé, recherche médicale
13. Conservation du patrimoine naturel	Zones protégées, zones de conservation, sanctuaires, réserves de pêche, etc.
14. Conservation du patrimoine culturel	Sites culturels, paysages marins ou sous marins, épaves
15. Planification spatiale marine	Définition des usages en surface, dans la tranche d'eau, le fond et le sous sol

La gouvernance actuelle des océans et des mers est fragmentée entre de nombreux instruments ou organisations internationaux ou régionaux et en particulier: le Droit de la Mer, l'Autorité Internationale des fonds marins, l'Organisation Maritime Internationale, les mers régionales du PNUE, les Conventions sur le Climat, la Biodiversité, les Espèces migratrices, les produits chimiques, la chasse aux baleines, les organisations régionales des pêcheries.

Un nouvel instrument vient d'être signé en Juin 2023, le Traité pour la Protection de la Haute mer qui devrait permettre de combler une lacune en ce qui concerne la gestion des océans au delà des juridictions nationales, mais qui rend encore plus complexe l'intégration des différents instruments et leur application.

Des Conférences de l'ONU sur les Océans en soutien à leur gouvernance doivent être tenues tous les cinq ans: 2017, 2022, 2027, etc. avec le pouvoir de recommandations. La conférence de 2022 a souligné l'échec collectif d'accomplir les objectifs liés à l'océan, et la faiblesse de la gouvernance des océans à toutes les échelles géographiques.

Les communications seront publiées, ainsi que les conclusions et les recommandations, dans un numéro spécial multilingue révisé par les pairs des *Proceedings of the Royal Academy for Overseas Sciences* (PRAOS).

Recommandations

Il convient d'innover dans la gouvernance des océans et des mers. Les académiciens et les experts ont identifiés un certain nombre de points qui peuvent nous permettre d'améliorer le système actuel.

R1. La gouvernance des océans et des mers est fragmentée au niveau global et régional, tout comme au niveau national et nécessite une approche systémique.

Les frontières n'ont aucun sens dans l'océan, où l'eau lie tout. Seule une perspective systémique qui unit la dynamique et la connectivité des océans, la productivité primaire, les chaînes alimentaires, les migrations, le transport des polluants, les cycles biogéochimiques, et les utilisations et impacts humains, peut donner une base scientifique fiable pour la gouvernance des océans.

Les océans servent aussi de support pour de nombreuses activités humaines et ils en subissent les impacts ainsi que ceux des activités terrestres, nécessitant une gestion consciente et coordonnée.

R2. La gouvernance des océans et des mers doit devenir une priorité au niveau international

L'importance centrale de l'environnement pour tous les aspects de nos vies et de notre bien-être collectif doit être accompagnée par une élévation de l'environnement à l'intérieur de notre système de gouvernance globale.

Ceci demande le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Assemblée Environnementale de l'ONU (UNEA) avec des mandats et des ressources comparables aux institutions de l'ONU pour le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Précisément, le PNUE doit avoir la capacité d'agir comme une agence globale pour l'environnement, efficace, capable de suivre nos impacts sur l'environnement en interaction, de consolider et mesurer nos engagements, de conditionner nos investissements financiers globaux, et de poursuivre un programme de transformation pour l'humanité et la planète à travers le multilatéralisme.

R3. Considérer que les limites administratives des océans et des mers sont un obstacle à la gouvernance intégrée.

Toutes les frontières artificielles dans l'océan doivent être vues comme des responsabilités administratives, et non le symbole d'une souveraineté absolue.

En particulier, le droit sur les Zones économiques exclusives (200 mn) et l'extension du plateau continental (360 mn) doit être révisé pour s'adapter aux changements des lignes de côte avec la montée du niveau de la mer, pour que les petits états insulaires qui perdent tout leur territoire national puissent garder en compensation leur droit aux ressources de leur ZEE.

R4. L'intégration de toutes les disciplines scientifiques est nécessaire pour définir la gouvernance des océans et des mers

Parce que l'océan planétaire est un seul système intégré, nous devons dépasser la fragmentation dans notre gouvernance océanique actuelle.

Toute prise de décision doit être fondée sur la meilleure science possible (toutes disciplines incluses) concernant l'état et l'évolution de l'océan, et les activités humaines et leurs impacts. Il faut renforcer techniquement et financièrement la recherche et institutionnaliser la collecte des données, la modélisation, les conseils scientifiques, et, - si besoin - avec l'aide de l'intelligence artificielle pour la gestion des données, suivre les changements et identifier les points de basculement.

En dehors des initiatives actuelles pour l'amélioration des connaissances sur les océans, comme la Décennie des Océans de l'UNESCO/COI pour la capacité scientifique (2021-2030), la création d'un groupe international d'experts pour la durabilité des océans (IPOS pour International Panel for Ocean Sustainability) accompagné par un système d'observation des océans institutionnalisé doit être considérée comme un mécanisme essentiel pour recommander des décisions sans considération politique. Ce groupe pourrait entre autres vérifier que les données de l'observation des océans soient fiables et exploitées de façon systématique par les parties impliquées dans la gouvernance de l'océan.

R5. Développer un cadre juridique contraignant intégrant toutes les activités humaines mises en œuvre par une agence environnementale globale pour les océans et mers du globe

Un nouveau cadre juridique doit donner la priorité au bien-être de l'ensemble du système océanique au-delà de la souveraineté nationale et des zones économiques exclusives, et impliquer des acteurs non-étatiques.

La gouvernance globale des océans avec des fonctions législatives, exécutives et judiciaires peut être mise en application dans le cadre des réformes générales du système de l'ONU, ou séparément comme une institution de gouvernance environnementale ou océanique.

Cette institution pourrait être une Agence environnementale globale avec des responsabilités pour les communs planétaires dont les océans, la capacité d'adopter les lois contraignantes pour la protection des frontières planétaires, l'autorité d'orchestrer l'ensemble des institutions et des participants qui s'occupent des océans, et la responsabilité de protéger l'océan et d'assurer l'utilisation durable de ses ressources (recommandation du UN High Level Advisory Board, 2023).

Il conviendrait en outre de disposer d'une Cour de Justice Environnementale pour interpréter les différents instruments concernant le milieu marin et régler les disputes.

R6. Réire ou éliminer les impacts négatifs des activités humaines.

Il convient d'identifier clairement les responsables pour tous les impacts sur les océans, en imposant des études d'impact sur l'environnement, en s'appuyant sur le principe de précaution et en mettant au point un système de pénalités à la hauteur des dommages immédiats et prenant en compte la restauration des milieux (écosystèmes, espèces).

Dans le cas de la pollution marine, due à des activités terrestres ou maritimes, le principe «pollueur-payeur» doit s'appliquer à la source.

Dans le cas de la pêche illégale, la surpêche et la destruction des sites responsables d'une forte productivité, ces activités doivent être sanctionnées par des pénalités importantes en relation avec les dommages immédiats et à long terme.

Dans le cadre de la destruction de la biodiversité et des écosystèmes, les pénalités doivent considérer les dommages immédiats et le temps pour les restaurer.

Chaque activité humaine potentiellement négative doit être considérée.

R7. Donner un sens positif aux termes de «l'économie bleue, croissance bleue, industrie bleue» en les inscrivant dans un contexte de durabilité répondant aux besoins économiques et sociaux de l'humanité tout en respectant les normes environnementales les plus exigeantes.

La tendance actuelle est de vouloir donner une valeur monétaire aux océans, aux mers, à leurs écosystèmes et à leurs ressources, afin de sensibiliser les décideurs et d'influencer les politiques de développement, et ce sans inclure dans leur développement une étude de leurs impacts potentiels, immédiats et futurs.

R8. Favoriser la participation de toutes les parties prenantes

Aucune activité ne devraient prendre place sans avoir au préalable réalisé une étude d'impact avec l'implication forte des parties prenantes, dont les communautés locales et sans se limiter aux valeurs économiques des océans et des mers mais en considérant les aspects culturels, les savoirs et les usages traditionnels.

R9. Réaliser le cadastre de la mer, en surface, dans la colonne d'eau et au fond, afin d'affecter à chaque zone un usage et permettre une gestion efficace, un contrôle effectif et des pénalités appropriées.

Au niveau de chaque pays, réaliser la planification spatiale marine de la partie des océans et des mers sous la juridiction nationale, et mettre en place un suivi des activités maritimes, utilisant les moyens les plus modernes de suivi (e.a. VMS sur les navires et repérage par satellite) pour repérer et pénaliser les activités illicites.

R10. Encourager les pays à ratifier dans les meilleurs délais le nouveau Traité sur la protection de la haute mer

Le Traité sur la protection de la haute mer adopté en 2023, est maintenant ouvert à la ratification. Il entrera en force à la 60^{ème} ratification. Ce Traité devrait permettre dans un délai raisonnable de:

- Définir scientifiquement ce qu'est le patrimoine commun de l'humanité et le considérer comme la base juridique pour une législation contraignante,
- Définir un cadre réglementaire pour la haute mer, qui pourrait aussi s'appliquer aux ZEE,
- Appliquer la réalisation des études d'impact sur l'environnement aux activités en haute mer et dans les ZEE,
- Définir ce qu'est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources marines et en particulier des ressources génétiques marines, développer un mécanisme de partage et le mettre en application,
- Supporter la création en milieu marin d'aires de protection et de conservation afin de préserver, gérer, restaurer et maintenir la biodiversité,
- Renforcer la production de connaissances, d'innovations techniques et d'une meilleure compréhension scientifique du milieu marin.
- ...

Toutes ces recommandations mettent en évidence la nécessité d'une transformation fondamentale du système économique du bénéfice à court terme mesuré en termes de profit et de PIB et de se baser sur une autre approche, celle du bien-être humain et environnemental. Il faudra trouver des indicateurs du bien-être océanique basés sur des critères scientifiques et définir des limites d'utilisation ou d'exploitation des ressources marines à ne pas dépasser ? Ces indicateurs permettraient de mesurer l'efficacité du système de gouvernance océanique.

Annexe

LISTE DES PRÉSENTATIONS ET INTERVENANTS LORS DU COLLOQUE

Les opinions personnelles ou institutionnelles des intervenants peuvent différer des recommandations émises par les rapporteurs.

DISCOURS D'ACCUEIL

Les présidents de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (ASOM) et de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM).

OBJECTIFS DU COLLOQUE

V. Tilot de Grissac (ASOM, ARSOM) et Arthur Dahl (Président de l'International Environment Forum (IEF), ex PNUE).

CONTEXTE GÉNÉRAL

- Amiral Emmanuel Desclèves (ASOM, Académie de Marine): «L'océan, un bien commun de l'humanité»;
- Amiral Bernard Rogel (Académie de Marine): «Les nouveaux enjeux maritimes»;
- Elie Jarmache (ex SGM, juriste international): «La gouvernance des océans au prisme des évolutions du Droit de la mer»;
- Sophie Mirgaux (Service Public Fédéral Belge de l'Environnement, envoyée spéciale pour l'Océan, juriste/environnement) «L'historique de la négociation d'un nouvel accord pour la protection de l'océan et pourquoi il pourrait être historique»;
- Françoise Gaill (CNRS): «Quelle plateforme internationale pour un océan durable?»;
- Olivier Dufourneaud (Unesco/COI): «La Décennie des Nations Unies des Sciences océaniques pour le développement durable, un élan Mondial pour mettre l'océan au Coeur de l'Agenda 2030».

RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT MARIN

- Serge Scory (Direction opérationnelle des milieux naturels de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique): «La recherche marine belge, stratégie de planification marine de la mer du Nord»;
- Gilles Lericolais (Président of the European Marine Board, Ifremer): «Recommandations pour maintenir une observation des océans et une surveillance de l'environnement marin et côtier nécessaires à une perspective européenne vers un jumeau numérique de l'océan»;
- Gilles Ollier (ex EU DG recherche): «L'Observation de la Terre en tant qu'outil de gouvernance des Océans».

ECONOMIE BLEUE

- Christophe Yvetot (ONUDI): «Economie bleue, étude de cas»;
- Jacques Charlier (ARSOM, Université de Louvain): «L'Afrique du Sud à l'heure de l'économie bleue. Entre développement littoral et contrôle effectif de la ZEE»;
- Patrick Sorgeloos (ARSOM, Ghent University): «Modern aquaculture is at a turning point: from monoculture to integrated systems a necessity but an opportunity as well»;
- Farid Dahdouh-Guebas (ARSOM, Université Libre de Bruxelles): «Un aperçu global des fonctions, biens et services des systèmes socio-écologiques des mangroves».

GESTION DES RESSOURCES MARINES ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Samantha Smith (DEME-Global Sea mineral resources (GSR)): «Pilot studies of commercial seafloor polymetallic nodule collection in the Clarion Clipperton Zone, Eastern Pacific»;
- Ann Vanreusel (Ghent University) et Virginie Tilot (ASOM, ARSOM): «Biodiversity and vulnerability of abyssal benthic fauna (with a focus on the expected impact of deep-sea mining)»;

- Alain Jeudy de Grissac (ASOM): «Conservation et Protection du Milieu marin: Approches traditionnelles, nouvelles options et nouveaux acteurs»;
- Virginie Tilot-de Grissac (ASOM, ARSOM): «Approche écosystémique et intégrée de projets régionaux en milieu marin; du côtier aux îles, à la haute mer et en milieu profond».

OCÉANS, CHANGEMENTS GLOBAUX, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Maria Darias (IRD): «Une aquaculture sensible à la nutrition pour un système alimentaire aquatique plus durable»;
- Eric Verger (IRD/ MoISA): «L’approche système alimentaire pour (re)penser les océans»;
- Alain Miossec (Académie de la Marine): «L’élévation du niveau de la mer, constat et perspective»;
- Jean-Philippe Chippaux (ASOM) et Philippe Goyens (ARSOM) «L’urgence médicale liée aux océans et aux changements climatiques».

CONCLUSIONS

Arthur Dahl (President de l’ International Environment Forum (IEF), ex PNUE): «Une perspective systémique sur la gouvernance environnementale des océans».

BILAN DES JOURNÉES

Les secrétaires perpétuels des deux académies ASOM et ARSOM et Virginie Tilot-de Grissac (ASOM, ARSOM)¹.

¹ Pour plus d’informations sur cet évènement vous pouvez contacter contact@kaowarsom.be ou dircab@academiedoutremer.fr